## SBC

## SHADLEY BATTISTA COSTOM LLP

Montréal le 18 mai 2015

Par courriel:

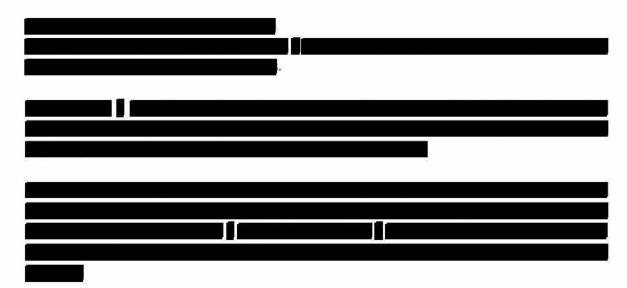
Original suivra par la poste

Me Sonia LeBel
Procureure en chef
Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion
des contrats publics dans l'industrie de la construction
600, rue Fullum, sous-sol
Secteur 0570
Montréal (Québec)
H2K-3L6

Objet: Monsieur Michel Caron

Préavis en vertu de l'article 82 des Règles de procédure de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction

Nous avons le mandat d'agir au nom de monsieur Michel Caron. Nous avons pris connaissance du préavis du 28 avril 2015 qui lui a été adressé.





## La conclusion possible énoncée dans le préavis

Cela dit, nous souhaitons faire des représentations sur la base de la preuve présentée devant la Commission. Nous désirons plus particulièrement attirer l'attention des commissaires sur le témoignage du 29 janvier 2013 de monsieur Michel Lalonde. À notre connaissance, ce témoignage est le seul qui mentionne un versement à l'organisation du maire Gilles Dolbec.

Nous attirons votre attention sur le fait que lors de son témoignage, monsieur Lalonde a dit : (1) qu'il connaissait monsieur Michel Caron, (2) que ce dernier était <u>un des</u> organisateurs du maire Dolbec, (3) que sa firme et Genipur ont chacun donné une somme de 5000 \$ dans l'intention d'obtenir des mandats de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et (4) que cet «investissement» — le terme utilisé par monsieur Lalonde — n'a pas été profitable, les deux firmes n'ayant obtenu aucun mandat en retour.

Vous remerciant pour l'attention que vous portez à cette affaire, je vous prie d'agréer, chère Consœur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Giuseppe Battista